



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Première session

Rome, 3 – 7 avril 2006

Rapport succinct de la dix-septième Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

1. La dix-septième Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV), s'est tenue à São Paulo (Brésil), du 29 août au 2 septembre 2005. Les ORPV ci-après étaient représentées: Comité de Sanidad Vegetal del Cono Sur (COSAVE), Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), Conseil phytosanitaire interafricain (CPI), Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO), Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (OIRSA) et Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique (PPPO). Les travaux ont été organisés comme suit: un volet consacré aux problèmes techniques, un atelier sur l'accréditation et une excursion d'une journée dans une exploitation d'agrumes. Le rapport intégral de la réunion se trouve sur le Portail phytosanitaire international.

I. Absence de certaines ORPV à la Consultation technique

2. L'absence de certaines ORPV à la Consultation technique a été jugée préoccupante. En particulier, la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes n'étaient pas représentées (et n'avaient pas assisté à la Consultation technique en 2004). La Consultation technique des ORPV ne peut traduire pleinement l'opinion internationale sans la participation de toutes les ORPV et le Secrétariat de la CIPV a été prié de bien faire comprendre à tous les avantages d'une participation à la Consultation technique et la nécessité d'être représentés.

II. Situation financière de la CIPV

3. La réunion a été informée que les arriérés de financement ne seraient plus laissés à disposition et qu'il y aurait une baisse effective de 25 pour cent des fonds disponibles. Les ORPV ont été invitées à sensibiliser leurs membres à la nécessité d'appuyer la CIPV à la Conférence de la FAO.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

III. Évaluation de la CIPV

4. À sa septième session, en 2005, la CIMP a demandé qu'une évaluation de la CIPV soit effectuée sans tarder. Le Service de l'évaluation de la FAO a établi et envoyé un projet de mandat pour l'Évaluation indépendante du fonctionnement de la CIPV et de ses arrangements institutionnels aux points de contact de la CIPV, pour observation. Les ORPV ont accepté d'exhorter leurs membres à participer activement à ces travaux.

IV. Normes régionales

5. Chaque ORPV a décrit les normes régionales en cours d'élaboration. Elles couvrent une grande variété de thèmes, notamment: le contrôle biologique, la certification électronique, les arthropodes transgéniques, les plants destinés aux plantations, les mesures phytosanitaires générales, les critères phytosanitaires pour des organismes nuisibles déterminés, les procédures phytosanitaires, les programmes de production de plants sains pour les plantations, l'analyse du risque phytosanitaire, les protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés, les mesures phytosanitaires pour des produits déterminés et les systèmes de réglementation nationaux.

6. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes a décrit les normes qui seront présentées pour approbation à sa session du Conseil en septembre 2005, notamment: protocoles de diagnostic (17), échantillonnage des expéditions pour l'inspection phytosanitaire visuelle, gestion du risque phytosanitaire lié à l'utilisation des déchets biologiques d'origine végétale, importation intentionnelle d'organismes vivants qui sont des ravageurs des végétaux ou qui pourraient le devenir, système national de réglementation pour *Diabrotica virgifera*, procédures phytosanitaires pour la production de minitubercules et de micro-plants de pommes de terre exempts de substance pathogène (révision).

V. Participation des ateliers régionaux aux projets de NIMP et observations sur les projets de NIMP en cours de consultation

7. Le rôle des ORPV a été précisé. Il a été noté que les réponses des ONPV étaient considérées comme officielles et devaient être prises en considération par le Comité des normes. Des ateliers régionaux pourraient aider les ONPV à préparer leurs propres réponses nationales. La Consultation technique a recommandé que les ORPV encouragent leurs membres à envoyer leurs observations individuelles sur les projets de NIMP et qu'une déclaration claire informe les ONPV du statut non officiel des documents produits durant les ateliers régionaux sur les projets de NIMP.

VI. Production de documents techniques destinés aux Groupes de travail d'experts sur les priorités pour les NIMP approuvées à la CIMP-7

8. La Consultation technique a examiné la liste de priorités pour l'élaboration des normes approuvées à la septième session de la CIMP. L'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes a fait observer qu'elle disposait d'un certain nombre de normes qui pourraient être utilisées comme documents techniques, notamment celles qui concernent les zones exemptes d'organismes nuisibles pour la mouche des fruits et les plants destinés aux plantations. L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes a indiqué que sa norme sur la gestion du risque phytosanitaire associé à l'utilisation de déchets biologiques d'origine végétale pourrait être utilisée pour l'élaboration de la norme sur les engrais organiques.

VII. Élaboration d'un document de travail sur l'utilisation des termes: "devrait", "devra", "doit" et "peut" dans les NIMP

9. Comme l'avait demandé la CIMP à sa septième session, la Consultation technique a examiné un document préparé par le Secrétariat de la CIPV à partir de données fournies par le Conseiller juridique de la FAO analysant les obligations associées aux différents termes actuellement utilisés dans les NIMP, à savoir peut, devrait, devra et doit. Quelques changements ont été introduits et la Consultation technique a demandé au Secrétariat de présenter un document révisé au PSAT. Ce thème est examiné au document CPM 2006/17 au point 12.5.1 de l'ordre du jour.

VIII. Document sur l'organisation des laboratoires de référence

10. La Consultation technique a examiné l'utilité des laboratoires de référence. Il a été décidé d'organiser un colloque sur les laboratoires de référence à la prochaine Consultation technique afin d'examiner quatre questions distinctes, à savoir: la raison d'être des laboratoires de référence, les critères techniques et les capacités des laboratoires de référence, leur organisation, l'analyse de leur rentabilité.

IX. Lieu de la prochaine réunion

11. Il a été décidé que le Secrétariat de la CIPV organiserait la dix-huitième session de la Consultation technique à Rome (Italie), du 4 au 8 septembre 2006. Le comité d'organisation se composera de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes, de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes et du Secrétariat de la CIPV et il se réunira durant la session de 2006 de la CMP à Rome.